



Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2024-050 du 15 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 29 mars 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE (pouvoir de Mme B. MERLIN), E. GARRET, M. GARIN, C. MEGRET, E. COTTEL (pouvoir de Mme C. GÉRARD), V. THIÉBAUT (pouvoir de M. D. BIZART), D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, S. MANECHEZ (pouvoir de Mme D. TABARY), G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX (pouvoir de M. G. ALEXANDRE),

MM. J.F. LALY (pouvoir de M. L. MUCHEMBLED), Ph. LESAGE, F. TAMAYO, B. ROUSERÉ, A. DHAMEC, A. LEJOSNE (pouvoir de M. E. NAWROCKI), J. MAURER, B. VAILLANT (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), G. BOURY, R. LEULEU, J. WEEXSTEEN (pouvoir de M. E. DELAMBRE), J.C. MAYEUX, B. CAILLE, E. BIANCHIN (pouvoir de M. O. HOUPLAIN), P. VISENTIN, J. PETIT, G. DUÉ (pouvoir de M. F. SELLIER), J.C. DERUE, Ph. LEFORT, D. TABARY, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. CARON, D. BOUVET (suppléant de M. L. ANTINORI), B. HIEZ, Ph. BLONDEL (suppléant de M. D. BASSEUX), D. DHOUILLY, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, L. DEMARLE (suppléant de M. M. POUILLAUDE), J. BONNAY, R. VAN CAENEGHEM (pouvoir de M. G. TRANNIN), D. BEDU, M. BLONDEL, Th. ROUCOU, F. FOURNIER (pouvoir de M. B. BRONNIART), D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes A.M. BARBIER, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, MM. Y. RICHEZ, B. DOBOEUF, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, F. SELLIER, M. REBOUT, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Finances - Budget annexe Zones d'Activités - Budget Primitif 2024.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté que les dépenses et les recettes liées à l'activité économique de l'intercommunalité sont reprises dans des budgets annexes.

Monsieur le Président rappelle les conclusions du rapport de la chambre régionale des comptes qui précisait la nécessité de scinder dans deux budgets annexes distincts l'activité « aménagement et gestion des zones d'activités » et l'activité « construction, location et entretien de cellules commerciales et de bâtiments relais ».

Monsieur le Président précise que cette opération visant à scinder les activités économiques de l'intercommunalité dans deux budgets distincts a été réalisée en accord avec le service de gestion comptable de Bapaume avant basculement des budgets dans la nouvelle nomenclature comptable M57.

Monsieur le Président indique que le projet de budget primitif 2024 a été bâti avec reprise des résultats de l'exercice écoulé pour ce qui concerne le volet aménagement des zones d'activités puisque le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2023 pour le budget annexe Développement Économique ont été préalablement adoptés.

Monsieur le Président évoque également la nécessité de tenir une comptabilité de stocks puisque l'objectif de ce budget annexe est de procéder à l'aménagement de Zones d'activités avec revente de parcelles viabilisées à des acteurs économiques.

Monsieur le Président souligne que ce budget primitif 2024 s'inscrit dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 15/04/2024. Les orientations budgétaires sont présentées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 15/04/2024. La section de fonctionnement à la somme de 1 695 440,00 € et en section d'investissement à la somme de 1 791 990,00 €. Pour l'équilibre général de ce budget primitif, ont été inscrites, en provenance du budget principal, une subvention prévisionnelle d'un montant de 121.826 € en recettes de fonctionnement (chapitre 75) ainsi qu'une avance prévisionnelle de 60.260 € en recettes d'investissement (chapitre 16).

Monsieur le Président détaille les programmes d'investissement en cours :

- Travaux de viabilisation de la ZA des Anzacs : 1.247.000 €
- Mise en réserve foncière de terres agricoles avec l'appui de la SAFER pour les besoins de l'intercommunalité afin de favoriser les échanges avec le monde agricole : 200.000 €.

Ces investissements seront financés par l'emprunt de 1.700.000 € contracté auprès de la Banque Postale en décembre 2023 et débloqué en février 2024.

Monsieur le Président fait état de sa rencontre avec le Vice Président en charge des Mobilités et des Infrastructures au Conseil Régional Hauts de France et de la confirmation de l'acquisition de la parcelle pré-réservée dans la zone des Anzacs II pour le déménagement des locaux de la Régie Régionale des Transports actuellement présents en centre ville de la commune de Bapaume.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le projet de budget primitif 2024 concernant le budget annexe zones d'activités ;
- d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre de 121 826,00 € au titre de la section de fonctionnement en provenance du budget principal et d'une avance prévisionnelle de 60 260,00 € au de la section d'investissement en provenance du budget principal.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.